

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
- 25 FÉVRIER 2016 -**

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice	22
Présents	19
Absents	03
Votants	21

Le vingt-cinq février deux-mille seize à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes La Ferté-St Michel dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de La Ferté-Macé, sous la présidence de Monsieur Jacques DALMONT, Président.

**Date de convocation du Conseil Communautaire : 19 février 2016.**

**Présents** : Monsieur Jacques DALMONT, Monsieur Christian CLÉMENT, Monsieur José COLLADO, Madame Noëlle POIRIER, Monsieur Didier THÉVENARD, Monsieur Franck QUERU, Madame Annick JARRY, Monsieur Sylvain JARRY, Monsieur Yvon FREMONT, Madame Armelle DESTAIS, Monsieur Marc MAILLARD, Madame Chantal LEUDIÈRE, Monsieur Denis DUGRAIS, Monsieur Christian GUERIN, Madame Isabelle GARNIER, Monsieur Daniel CORBIÈRE, Monsieur Stéphane ANDRIEU, Madame Isabelle MICALAUDIE, Monsieur Samuel RADIGUE.

**Absents** : Madame Thérèse LETTINTURIER, Madame Virginie DREUX-COUSIN, Madame Nadège QUENTIN.

**Délégations** : Madame Thérèse LETTINTURIER avait délégué ses pouvoirs à Madame Annick JARRY, Madame Virginie DREUX-COUSIN avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Sylvain JARRY.

**Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier THEVENARD est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.**

---

**DÉMOGRAPHIE SCOLAIRE 1<sup>ER</sup> DEGRÉ – RÉPARTITION DES MOYENS.**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que lors du Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> février 2016, ce dossier a fait l'objet de discussions en raison des perspectives négatives à trois ans de notre démographie scolaire par les services de l'Éducation Nationale.

Plusieurs hypothèses ont ainsi été travaillées, notamment au sein de la Commission « Affaires Scolaires », pour ensuite être échangées avec les équipes enseignantes des quatre écoles publiques du territoire.

Afin de maintenir des moyens constants à court terme en maternelle et élémentaire, le scénario des fusions de maternelles-élémentaires s'est affiné.

De par la menace immédiate de fermeture de classe pour 2016 en maternelle Prévert et la proximité géographique des deux écoles Prévert, la fusion dès septembre 2016, après avis

favorable des deux conseils d'école concernés, a été actée. Ce qui constituera à la prochaine rentrée scolaire le groupe primaire Jacques Prévert.

La fusion par ailleurs de la maternelle Charles Perrault et de l'élémentaire Paul Souvray a quant à elle été actée avec un différé d'un an, soit à la rentrée 2017.

Ces décisions ont été rapportées à Monsieur LACAN, Directeur Académique des Services De l'Éducation Nationale, le 03 février 2016.

Lors de cet entretien, Monsieur FOURREAU, Inspecteur de Circonscription de La Ferté-Macé, a fait part de discussions et échanges très récents avec les directeurs et enseignants concernés par les fermetures de poste annoncés dès septembre 2016 pour Paul Souvray puis septembre 2017 pour Charles Perrault. Eux-mêmes ont mûri leurs réflexions quant au projet de fusion des deux sites scolaires.

Initialement, cette fusion a été imaginée en deux temps sur deux ans avec un différé d'un an soit un avis favorable de la collectivité pour une fusion administrative en septembre 2017 puis une fusion physique sur un même site en septembre 2018 en ayant au préalable engagé des travaux ad hoc.

Malgré la distance entre les deux sites scolaires et compte tenu des moyens qu'alloueraient l'Éducation Nationale, une fusion dès la rentrée 2016 serait finalement pertinente. Cette position est partagée par les équipes enseignantes concernées. Les conseils d'école se réuniront de part et d'autre le lundi 22 février 2016 pour émettre un avis.

Compte tenu des délais qui pèsent sur la mise en œuvre de ces fusions de sites scolaires pour septembre 2016, il vous est proposé de débattre à nouveau de ce sujet sur cette dernière proposition avant que la phase de consultation se poursuive au sein de l'Éducation Nationale.

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**- DÉCIDE la fusion, dès septembre 2016, d'une part des écoles maternelle et élémentaire Jacques Prévert, mais aussi des écoles maternelle Charles Perrault et élémentaire Paul Souvray.**

---

## **SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT PERMANENT AU BÉNÉFICE DE LA COMMUNE DE BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE.**

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il y aurait lieu de conclure une convention de mise à disposition de personnel communautaire au bénéfice de la commune de Bagnoles de l'Orne Normandie aux conditions suivantes :

- mise à disposition d'un agent relevant du grade d'Adjoint Administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, à concurrence d'un 8/35<sup>ème</sup> d'un temps complet.
- mise à disposition pour l'année 2016.
- en application des articles 61 et 61-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, l'agent ainsi mis à disposition continuera à percevoir la rémunération correspondant à son grade, à savoir : salaire de base, primes, indemnités et avantages dont il bénéficie déjà. Cette rémunération sera versée par la Communauté de Communes La Ferté-St Michel contre remboursement des salaires et charges sociales par la Commune de Bagnoles de l'Orne Normandie.

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**- AUTORISE la signature, aux conditions édictées ci-dessus, d'une convention de mise à disposition de personnel communautaire au bénéfice de la Commune de Bagnoles de l'Orne Normandie.**

---

## **CRÉATION DE POSTE - EMPLOIS PERMANENTS.**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'en raison des besoins de la Collectivité et d'aménagements internes aux services, il y aurait lieu de procéder aux modifications suivantes au sein du tableau des effectifs.

### **A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> MARS 2016 :**

#### **CRÉATION DE POSTE A TEMPS NON COMPLET :**

- un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à concurrence de 17,5 heures hebdomadaires.

#### **SUPPRESSION DE POSTE A TEMPS COMPLET :**

- un poste d'Agent Technique en contrat d'avenir.

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**- MODIFIE le tableau des effectifs selon les modalités ci-dessus.**

---

## **PROJET « MOBILITÉ EN FAMILLES ».**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le Centre SocioCultuel Fertois, en partenariat avec l'Aide à Domicile de l'Orne, a mis en place un projet triennal permettant de travailler autour de la mobilité en famille. Ce projet vise un public en fragilité avec peu d'autonomie en terme de mobilité (pas de moyens de transport, freins psychologiques ou physiques pour se déplacer hors de La Ferté-Macé). L'objectif final de celui-ci est de mettre en place un projet d'accompagnement vers des vacances en famille.

La première année a permis de mettre en place une journée à Saint Malo avec une visite du Grand Aquarium.

Pour cette seconde année, la journée aura lieu aux Îles Chausey.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Réseau Écoute, d'Aide et d'Accompagnement des Parents (REAAP) et permet d'avoir un co-financement par la CAF. Pour cette année, il est demandé 750 € à la CAF. La Communauté de Communes La Ferté-St Michel participe à hauteur de 730 € et l'Association « Aide à Domicile de l'Orne » valorise le temps de travail de ses salariés à hauteur de 847 €. Une faible participation financière sera demandée à chaque participants (5 € par adulte et 2,50 € par enfant) pour un prévisionnel de 200 €.

Vous trouverez en annexe aux pages suivantes le projet détaillant les actions par année ainsi que le budget prévisionnel de l'action 2016.

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**- VALIDE ce projet.**

**- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce projet, notamment les demandes de financement.**

POUR EXTRAIT CONFORME,  
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE,  
FAIT A LA FERTÉ-MACÉ,  
LE PRÉSIDENT,  
JACQUES DALMONT